

Image not found or type unknown



Pension alimentaire réévaluer

Par **MAIREY**, le **03/01/2011** à **15:47**

Bonjour,rnrnrnEn cette nouvelle année, je vous souhaite à tous mes meilleurs voeux 2011.rnrnEn ce qui me concerne, à compter de cette année, j'ai la possibilité de faire réévaluer la pension alimentaire de 150 euros mensuel (pour ma fille de 10 ans), décidée par le JAF de Bordeaux le 01/12/2009.rnrnComment dois-je procéder? à qui puis-je faire la demande et qui en fait le calcul?.rnrnPar ailleurs, le père de ma fille me doit 5000 euros d'arriérés de pensions alimentaires depuis avril 2007. Comment puis-je obtenir de sa part cet arriéré?.rnrnMerci de vos conseils et de votre disponibilité.rnrnMelle MAIREY